

Métropole du Grand Nancy

Ligne de vie(s)

Appel à candidatures artistiques

Octobre 2023

DATE LIMITE

LUNDI 13 NOVEMBRE A 17H

Dans le cadre du Plan Métropolitain des Mobilités (P2M), la Métropole du Grand Nancy s'est engagée dans de nombreux projets structurants pour permettre une refonte globale des mobilités, avec la volonté d'accélérer la multi-modalité et le développement du réseau de transport public, tout en répondant à l'urgence climatique.

A l'automne 2024, c'est un tout nouveau trolleybus qui investira le tracé de la Ligne 1.

Sur près de 10 kilomètres, d'Essey-les-Nancy à Vandoeuvre-Brabois, en passant par Saint-Max et Nancy, cette nouvelle ligne sillonne le territoire métropolitain, tissant des liens entre les communes, les habitants, et toutes celles et ceux qui y vivent, y travaillent ou s'y déplacent. Avec elle, se dessinent ainsi autant d'histoires de vie(s).

Article 1. Objet de l'appel à candidature

Pour accompagner son lancement, la Métropole du Grand Nancy initie « Ligne de vie(s) » projet qui, le long de cette nouvelle ligne, a pour ambition de faire se croiser récits d'habitants du territoire et actions culturelles et artistiques.

Par ailleurs dans le cadre de la définition de son projet culturel de territoire, la Métropole du Grand Nancy coproduit avec l'Observatoire des Politiques Culturelles, dans l'esprit des droits culturels, une expérimentation qui a pour objectif la reconnaissance des références et pratiques culturelles des personnes et leur traduction dans des propositions artistiques.

Dans cet esprit, de l'automne 2023 à l'été 2024, « Ligne de vie(s) » s'articulera autour de deux grands axes :

- Un premier axe de récolte de récits des habitants des villes traversées par la ligne et des usagers du futur trolley. Au-delà des questions techniques, il s'agit à travers une approche sensible, d'interroger la question des mobilités, des flux, des mouvements...du point de vue des personnes dans toute leur diversité ;
- Le second axe consiste à s'appuyer sur ces récits pour produire des formes culturelles et artistiques en travaillant à des coopérations nouvelles entre les personnes et les artistes et/ou équipes artistiques, à partir d'une méthodologie de travail proposée par la Métropole du Grand Nancy.

Les propositions nées de ces coopérations seront parties prenantes d'un week-end événementiel public prévu à l'automne 2024 sur le parcours de la future ligne.

Dans ce cadre, la Métropole du Grand Nancy, en lien avec les communes d'Essey-lès-Nancy, Saint-Max, Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy lance un Appel à candidatures artistiques.

Cet Appel à candidatures artistiques s'adresse aux artistes ou équipes artistiques professionnels désireux de s'engager dans une démarche s'appuyant sur les droits culturels où les personnes sont au centre des dynamiques de coopération.

Article 2. Contenu du dossier d'Appel à candidatures

- Le règlement de participation ;
- Projet de convention ;
- Formulaire d'information à compléter ;

Article 3. Caractéristiques des candidatures proposées

Les candidatures proposées pourront :

- S'inscrire dans les différents champs de la création : théâtre, marionnette, cirque, arts de la rue, danse, musique, lectures, chant, performance, écriture, photographie, vidéo, design, graphisme, arts plastiques, etc ;
- Être de nature très différente mais en lien avec les récits produits : ateliers, démonstrations, initiations, performances, installations artistiques, œuvres interactives, ... ;

Les projets finaux proposés devront :

- Symboliser les récits produits par les habitants, usagers... ;
- Être en accès libre et gratuit ;
- Être présentés lors d'un temps fort d'inauguration de la ligne à l'automne 2024 ;
- Encourager les échanges avec différents types de publics (riverains, usagers, collectifs et associations, scolaires, jeunes...) ;
- Être proposés et réalisables en extérieur, dans l'espace public aux abords du tracé de la ligne (arrêts, places, etc.) ;
- Être adaptés aux lieux envisagés en termes de logistique et ne pas occasionner de gêne disproportionnée (lumière, nuisances sonores, etc.) ;
- Intégrer les enjeux écologiques dans leurs modes de production et de diffusion ;

En outre, des actions de médiation autour du projet pourront être proposées par l'artiste ou l'équipe artistique.

Il est également précisé que les équipes et artistes retenus devront s'associer aux temps de travail collectifs avec l'équipe projet de la Métropole ainsi qu'aux ateliers mis en place pour la production des récits (de novembre 2023 à mai 2024 environ).

Article 4. Règlement de candidature

Les candidats :

Les candidats doivent être artistes, collectifs d'artistes ou équipes artistiques professionnels :

- Organisés sous la forme d'une association ou autre forme de personne morale déclarée sur le territoire français, domiciliée dans la Métropole du Grand Nancy (disposant le cas échéant d'une licence d'entrepreneur de spectacles en cours de validité) ;
- Les candidats devront impérativement être inscrits, antérieurement à la date de publication de l'Appel à candidatures, à la Maison des artistes ou l'AGESSA en fonction de la spécialité de l'artiste ;
- Une attention particulière sera portée aux candidatures s'appuyant sur le principe de coopération avec d'autres acteurs culturels et artistiques du territoire.

Modalités de soutien :

La Métropole du Grand Nancy apportera pour chaque projet sélectionné par le jury :

- Un soutien financier, dans le cadre d'une convention de coopération et de cession de droits d'auteurs;
- Un accompagnement méthodologique relatif aux questions de coopération ;
- Un relai en communication dans le cadre du lancement de la ligne.

Il est également précisé que :

- La Métropole du Grand Nancy ne pourra assurer de prestation de logistique, de régie (son, lumière, etc.) ou de mise à disposition de moyens humains (personnel d'accueil, médiation, etc.) ni la fourniture de fluides qui devront être assurés par l'artiste ou l'équipe artistique retenue. Elle assurera néanmoins, en lien avec les communes concernées, les aspects liés à la sécurité, notamment les demandes d'autorisations relatives à l'organisation d'événements en espace public.

Dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être déposés de façon dématérialisée jusqu'au lundi 13 novembre 2023 à 17h par mail à l'adresse suivante : lignedevies@grandnancy.eu

La réponse à cet appel à candidatures artistiques doit comprendre les éléments suivants :

- un courrier du candidat actant la candidature à l'Appel à candidatures ;
- Un dossier artistique présentant le travail du candidat et notamment des expériences similaires ou proches (4 à 5 pages incluant visuels et curriculum vitae)
- Une note d'intention précisant les modalités envisagées de travail et de coopération avec les habitants ;

Les dossiers incomplets ou déposés après les dates limite de dépôt ne pourront pas faire l'objet d'une instruction.

Article 5. Critères de sélection des candidatures

- L'attention portée au territoire et à tous les types de publics et la capacité du candidat à travailler à partir de récits produits par des habitants du territoire de la Métropole du Grand Nancy (60%);
- L'expérience du candidat dans des projets similaires (40%).

Le jury :

Un jury composé d'élus et de techniciens des services de la Métropole du Grand Nancy et de représentants des villes concernées sélectionnera les candidatures durant la semaine du 20 au 25 novembre 2023.

Engagements du candidat :

En présentant sa candidature, chaque artiste ou équipe artistique s'engage à :

- Respecter le cadre initial du projet défini dans la convention
- Participer aux temps de travail collectifs proposés par la Métropole du Grand Nancy ;
- Echanger régulièrement sur l'avancée du projet avec l'équipe dédiée de la Métropole du Grand Nancy ;
- Contribuer à la promotion du projet dans leurs propres réseaux ;
- Transmettre à l'issue du projet un bilan d'activités mettant notamment l'accent sur le travail de coopération avec les habitants accompagnés de photographies ou d'éventuels documents de communication ou de presse réalisés à l'occasion du projet.

Article 6. Calendrier

- Lundi 13 novembre 2023 à 17h : Date limite de soumission des candidatures
- Du mardi 14 novembre 2023 au vendredi 17 novembre 2023 : Analyse des candidatures
- Semaine du 20 au 25 novembre 2023 : Sélection des candidats
- Automne 2024 : Déploiement des projets

Renseignements complémentaires :

Posez vos questions jusqu'au jeudi 9 novembre 2023, à l'adresse suivante : lignedevies@grandnancy.eu ou par téléphone auprès de Cyril KLEIN, chargé de développement culturel au 03 54 50 21 49/07 87 61 98 63

Article 7. Procédure de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nancy

5 place de la Carrière

CO N° 20038

54036 NANCY CEDEX CO N°20038

Tél : 03 83 17 43 43

Télécopie : 03 83 17 43 50

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://nancy.tribunal-administratif.fr/>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Nancy

5 place de la Carrière

CO N° 20038

54036 NANCY CEDEX CO N°20038

Tél : 03 83 17 43 43

Télécopie : 03 83 17 43 50

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr